

CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 mars 2024

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Hervé FLORCZAK, Maire

Madame Christelle SAINT-JUST CAPALITA, Monsieur Eric LOBRY, Madame Najad LAICH, Monsieur Don Abasse BOUKARI, Madame Audrey NAKACHE et Monsieur Maxime LOUBAR, Madame Julie PERREGAUX adjoints,

Madame Muriel TARTARIN, Madame Siham TOUAZI et Madame Christine CATARINO conseillères déléguées,

Monsieur Samir TAMINE, Monsieur Luc DOGBEY, Monsieur Jérémy CAYZAC, Madame Célia CHIACK, Monsieur Yaël RADOLANIRINA, Monsieur Jean-Claude FARAIN, Madame Michèle ZIDDA, Monsieur Pierre KIANI, Madame Florence FOURNIER, Madame Françoise CORDIER, Madame Laurence JOUSSEAUME, Madame Fabienne BATTAGLIOLA et Monsieur Bruno RODRIGUES, conseillers.

Étaient absents, ayant donné pouvoir :

Madame Guermia APHAYAVONG	<i>Pouvoir à</i>	Madame Siham TOUAZI
Madame Valérie ZWILLING	<i>Pouvoir à</i>	Madame Christine CATARINO
Monsieur Jonathan LEBON	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Abasse BOUKARI
Madame Olga DURAN	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Maxime LOUBAR
Monsieur Frédéric LIPPENS	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Bruno RODRIGUES
Monsieur Hamid BACHIR	<i>Pouvoir à</i>	Monsieur Hervé FLORCZAK

Étaient absents : Madame Marina HARPON, Monsieur Brice ERRANDONEA

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 25

Nombre de conseillers municipaux absents : 2

Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 6

Soit nombre de conseillers municipaux présents et représentés : 31

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-claude FARAIN

Date de convocation : 22 mars 2024

**Objet : Convention d'une résidence territoriale artistique et culturelle
en milieu scolaire**

DÉLIBÉRATION N° 19 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2024

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
VU la circulaire MCCD1601967C du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences,
VU la circulaire n° 2010-032 du 5 mars 2010 relative à la dimension éducative et pédagogique des résidences d'artistes en milieu scolaire,
VU le projet de convention de résidence artistique et culturelle ci-annexé,
VU l'avis de la commission « Solidarités et animation du territoire » en date du 19 mars 2024,

CONSIDÉRANT que l'Education Artistique et Culturelle est axe du projet culturel municipal,
CONSIDÉRANT que la résidence territoriale artistique et culturelle en milieu scolaire a pour ambition de développer l'éducation artistique et culturelle et d'approfondir les partenariats sur un territoire en complémentarité d'autres dispositifs existants,
CONSIDÉRANT que la résidence territoriale artistique et culturelle en milieu scolaire favorise la rencontre entre les œuvres, les artistes et les publics.

Sur le rapport de Madame Muriel TARTARIN,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** les termes convention ci-annexée,
- **AUTORISER** le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention avec la compagnie « MEMOIRE D'EAU » autour d'un projet de création du spectacle « KUMA°ELEKTRO°DJEZ° », et tout document y afférent.

Publiée le 5 avril 2024

Fait et délibéré le 28 mars 2024